

**Règlement du concours d'entrée**  
**Fiche d'évaluation du concours d'entrée**

## **Ecole supérieure des beaux-arts de Nîmes**

### **Règlement du concours d'entrée**

Vu l'arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, dans sa version consolidée au 20 juillet 2018,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, dans sa version consolidée au 20 juillet 2018, présenté et approuvé par le Conseil d'Orientation Pédagogique et de la Vie Etudiante de l'ésban le 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Vu les modalités de la procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur Parcoursup,

#### **Conditions pour s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année :**

- . Être titulaire du baccalauréat.
- . Être titulaire d'un titre équivalent au baccalauréat, français ou étranger
- . Satisfaire aux épreuves du concours d'entrée
- . Avoir 18 ans minimum dans l'année d'inscription

#### **Modalités d'inscription au concours d'entrée**

L'ésban ne pratique pas de pré-sélection sur dossier ni d'épreuves d'admissibilité.

L'inscription se fait exclusivement sur Parcoursup, les candidat-e-s devant inscrire l'ésban parmi leurs vœux.

#### **Droits d'inscription au concours d'entrée**

Le montant des droits d'inscription au concours d'entrée est de 40 euros qui devront être réglés en ligne par carte bancaire, préalablement au concours. Une facture vous sera envoyée par courriel au plus tard le 18 avril.

Il ne pourra être procédé à aucun remboursement une fois l'inscription effectuée.

#### **Convocation**

La convocation à l'épreuve orale à distance est envoyée par voie numérique à tou-te-s les inscrit-e-s sur Parcoursup, à l'adresse électronique indiquée par le-la candidat-e, à compter du 14 avril 2023.

*Il appartient à chaque candidat.e de surveiller la réception de son courrier et de consulter sa boîte spam si nécessaire. Il appartient à chaque candidat.e de contacter le service de la scolarité, une fois ces vérifications effectuées, en cas de non réception.*

Tout changement de coordonnées (adresse postale, électronique, téléphone) mais aussi d'annulation de la participation du. de la candidat-e au concours d'entrée doivent être signalés au plus tôt au service de la scolarité à **réception de la convocation à partir du 14 avril 2023** : [scolarite@esba-nimes.fr](mailto:scolarite@esba-nimes.fr)

#### **Résultats**

Les résultats du concours d'entrée sont communiqués exclusivement par Parcoursup.

Il appartient à chaque candidat.e d'en prendre connaissance. Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Les résultats au concours d'entrée sont valables uniquement pour la rentrée de la même année.

#### **Pour les non-bachelier.e.s :**

Des dérogations pour présenter le concours d'entrée peuvent être demandées par des candidat.e.s justifiant d'un niveau de fin d'études secondaires. La décision est prise par la direction de l'établissement après avis de la commission de recevabilité.

Le-la candidat.e ne doit pas s'inscrire sur Parcoursup mais dépose un dossier de travaux personnels auprès de l'établissement à l'adresse : [scolarite@esba-nimes.fr](mailto:scolarite@esba-nimes.fr) en formulant sa demande de dérogation. Le dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, une présentation d'un ensemble de travaux réalisés par le-la candidat.e et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

La commission de recevabilité comprend au moins deux professeur-e-s du cursus nommé-e-s par la direction et examine le dossier.

La décision est prise à l'unanimité des membres de la commission.

Toute décision de non-recevabilité fait l'objet d'une notification motivée au candidat

#### **Pour les candidat.e.s étranger.e.s**

Les candidat-e-s de nationalité étrangère doivent s'inscrire sur Parcoursup. Si ils.elles sont issu-e-s d'un État où le français n'est pas la langue officielle, ils.elles doivent obligatoirement fournir en plus, **au moment de l'inscription administrative** :

- la traduction certifiée par un organisme agréé de leur diplôme attestant d'un diplôme équivalent au baccalauréat
- l'attestation de réussite au DELF (Diplôme d'Études en Langue Française), de niveau B2, ou une certification équivalente valide (TCF...)

En l'absence de ces documents, la demande d'inscription ne pourra être prise en compte.

Le niveau de maîtrise du français est également apprécié par le jury lors de l'oral du concours d'entrée.

### **Renseignements**

Consulter le guide des études et le catalogue de cours en ligne sur : [esba-nimes.fr](http://esba-nimes.fr)

Questions d'ordre général [info@esba-nimes.fr](mailto:info@esba-nimes.fr)

Concours d'entrée : Service de la scolarité : [scolarite@esba-nimes.fr](mailto:scolarite@esba-nimes.fr)

Pour les candidat.e.s étrangèr.e.s : [international@esba-nimes.fr](mailto:international@esba-nimes.fr)

## **PRÉREQUIS DU CONCOURS D'ENTREE**

### **Prérequis nationaux des Écoles Supérieures d'Art**

La formation qui mène au Diplôme National d'Art – diplôme qui confère le grade de Licence – dispensée par les écoles supérieures d'art et design, est ouverte à tou-te-s, quel que soit le Baccalauréat ou la formation d'origine.

Elle repose sur des enseignements artistiques, techniques et théoriques. Les compétences requises afin de favoriser la réussite de l'étudiant sont :

- posséder une grande ouverture d'esprit, de la curiosité et une forte motivation ;
- avoir une pratique artistique quelle qu'elle soit et quel que soit son niveau ;
- souhaiter découvrir la création contemporaine, en particulier dans les champs des arts plastiques et visuels, du design, de l'architecture, du cinéma... ;
- avoir de l'imagination, l'envie d'expérimenter et un goût pour la conception ;
- s'intéresser aux formes de fabrication, aux matériaux, aux médias ;
- souhaiter s'investir dans le monde actuel en créant des formes, des images et des objets en lien avec des questions contemporaines ;
- posséder une aptitude à travailler de manière autonome et avec les autres ;
- avoir une connaissance des bases de la langue française et faire preuve de capacités d'expression dans au moins une langue étrangère.

### **Prérequis locaux de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes**

- l'exercice d'une pratique plastique personnelle qui se traduit notamment par la tenue de carnets de recherches, la réalisation de croquis, la prise de notes, faisant état de la motivation à initier une démarche personnelle ;

- en ce sens, le suivi de cours en lycée, mais aussi les ateliers et cours hors du cadre scolaire sont particulièrement indiqués ;

- une pratique personnelle qui fait preuve de diversité des champs d'expression : dessin, peinture, photo... mais aussi : son, écriture, vidéo... est la bienvenue ;

Le.la candidat.e doit également faire preuve :

- de curiosité pour la diversité des techniques, des supports et des connaissances ;
- d'une envie pour l'expérimentation et la pratique d'atelier ;
- d'un goût pour la transmission et le partage de ses intentions,
- d'une attention à promouvoir l'égalité et la diversité,
- d'un intérêt pour le monde et les sociétés contemporaines, comme pour la création actuelle,
- d'une fréquentation des lieux artistiques et culturels : musées, salles de concerts, théâtres, cinémas, centres d'art, bibliothèques, et de disciplines : architecture, danse...

Une année en classe préparatoire n'est pas obligatoire pour réussir le concours d'entrée de l'ésban. Elle peut cependant permettre de réfléchir à son orientation et de se constituer un dossier en étant accompagné-e. Le.la candidat.e peut s'informer sur le site des classes préparatoires publiques en se rendant sur le site : [apea.fr](http://apea.fr).

## **ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTREE**

Le concours d'entrée à l'esban a lieu tous les ans à distance et est accessible à tou.te.s les candidat.e.s inscrit.e.s sur Parcoursup. Le contenu de ces épreuves est conçu par des enseignant.e.s de l'école, et validé par la direction de l'établissement.

Le concours comprend des épreuves obligatoires (une épreuve de pratique artistique ; une épreuve écrite ; un entretien avec des membres du jury) qui sont articulées de la manière suivante :

1. Les épreuves de pratique artistique et écrite consistent en la remise d'un dossier ;
2. L'entretien avec les membres du jury se fait à distance sur convocation.

Le dossier n'est pas éliminatoire, chaque candidat.e est convoqué.e pour l'entretien.

### **Constitution du dossier :**

Le.la candidat.e choisit des travaux plastiques de sa production, tous médias confondus, dans un nombre de pages limitées à 9. Ce choix est assorti d'un libre commentaire écrit sur les travaux choisis.

Le dossier, d'un poids maximum de 10 MO, doit être déposé au format PDF lors de l'inscription sur Parcoursup. Les vidéos éventuelles seront signalées dans le dossier par un lien permettant le visionnage en ligne.

### **Entretien :**

Lors de l'entretien avec les membres du jury, le.la candidat.e devra présenter son dossier et argumenter ses choix. Il.elle sera également invité à faire part de ses motivations à intégrer l'esban et/ou les études artistiques.

L'entretien se déroule avec au moins deux enseignant.e.s du cursus, nommé.e.s par la direction dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes. Un.e étudiant.e est associé.e au jury avec voix consultative. L'entretien est d'une durée de 15 minutes maximum.

A partir du 14 avril 2023, chaque candidat.e recevra par mail sa convocation à l'entretien du concours d'entrée. Les entretiens se dérouleront entre le mardi 9 mai et le vendredi 12 mai 2023.

### **Critères d'évaluation du concours d'entrée :**

Les épreuves ont pour objet de mesurer la motivation du. de la candidat.e, la maîtrise de la langue française et d'une langue étrangère, la capacité d'expression, d'analyse et d'organisation d'un discours, la curiosité et l'intérêt pour la création contemporaine. Le barème final est sur 20 points qui se décomposent comme suit :

<u>I. Dossier personnel (sur 8)</u>	<u>II. Entretien (sur 12)</u>
. Aspects techniques de la réalisation des travaux présentés dans le dossier (sur 2)	. Cohérence entre le projet de formation souhaité et l'enseignement de 1 <sup>er</sup> cycle à l'esban (sur 2,5)
. Qualités plastiques des travaux présentés dans le dossier (sur 2)	. Motivations à s'inscrire dans un cursus d'enseignement artistique (sur 2,5)
. Pertinence des commentaires écrits (sur 2)	. Échanges en langue étrangère au choix (espagnol, italien, anglais) (sur 2)
. Diversité de médiums et de sujets dans le choix des travaux présentés dans le dossier (sur 2)	. Qualité de l'échange avec le jury (écoute, curiosité, appétence, enthousiasme) (sur 5)

### **Inscriptions administratives et pédagogiques à l'esban**

Les étudiant.e.s reçoivent leur notification à partir de la validation de leur choix sur Parcoursup. Ils doivent obligatoirement signaler au service de la scolarité de l'esban leur décision de désistement. Tou.te.s les étudiant.e.s doivent régler leurs frais d'inscription (paiement par CB uniquement) au moment de leur inscription en ligne.

Les candidat.e.s ayant été reçu.e.s au concours d'entrée sont inscrits à l'esban et obtiennent leur carte d'étudiant.e après avoir :

- obtenu leur baccalauréat ;
- acquitté les droits annuels d'inscription au cursus ;
- acquitté les frais de CVEC ;
- justifié de leur affiliation à un organisme de Sécurité sociale ;
- justifié d'une couverture de responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer. Cette assurance est obligatoire pour participer aux enseignements dispensés dans les locaux ou hors des locaux de l'école.

Seul-e-s les étudiant-e-s régulièrement inscrit-e-s à l'ésban peuvent être accueilli-e-s pendant les cours et ateliers.

Lors de la finalisation de leur inscription, les candidat.e.s inscrit.e.s s'engagent formellement à avoir pris connaissance du règlement intérieur et du règlement des études.